



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 7 février 2024 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **27**

Date de la convocation :  
**1<sup>er</sup> février 2024**

**Délibération n° DCM24-02-07P16**

**Urbanisme – Projet de création d'un crematorium –  
Acquisition de la parcelle communautaire  
référéncée lot 9-1b**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Jean-Marie Sabatier, *Premier Adjoint, Président de la séance,*

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean-François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani et Mme Marie Passieux.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé

-----  
*Rapporteur : M. Jean-Marie Sabatier*

La commune de Clermont l'Hérault a fait part à la Communauté de Communes du Clermontais de son souhait d'acquérir le lot référencé 9-1b d'une superficie de 3 510 m<sup>2</sup> situé sur la ZAC de la SALAMANE, au prix de 55 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 193 050 € HT net vendeur, pour y implanter un crematorium.

Cette acquisition sera subordonnée à la levée des conditions suspensives suivantes :

- Obtention du permis de construire le futur équipement,
- Obtention de l'autorisation préfectorale de créer et d'exploiter un crematorium.

Cette acquisition sera réalisée par la commune de Clermont l'Hérault ou par toute autre personne physique ou morale que cette dernière se réserve le droit de désigner, notamment le délégataire qui sera chargé de la création et de l'exploitation du crematorium.

Elle sera également conditionnée à la signature d'une promesse de vente dans un délai de 3 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider l'acquisition par la Commune de la parcelle communautaire référencée lot 9-1b selon les modalités présentées ci-dessus,
- d'autoriser M. le 1<sup>er</sup> Adjoint à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a été présentée en commission « Environnement et aménagement de l'espace » réunie le 30 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

(17 voix POUR, 7 voix CONTRE [M. Patrick Javourey, Mme Hélène Cinési, Mme Claude Blaho Poncé, Mme Paquita Médiani représentée par Mme Claude Blaho Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz] et 3 ABSTENTIONS [M. Stéphane Garcia représenté par Mme Hélène Cinési, M. Laurent Dô, M. Michel Vullierme])

DECIDE l'acquisition par la Commune de la parcelle communautaire référencée lot 9-1b selon les modalités présentées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur Jean-Marie Sabatier, 1<sup>er</sup> Adjoint, en vertu des pouvoirs conférés par l'arrêté n° AG/AR-2023-42 portant déport de Monsieur le Maire, à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Le Président de séance,



Jean-Marie SABATIER